

### Dispositifs concernés

- tous types de PER COL (Plan d'Épargne Retraite d'entreprise collectif)
- **Attention** : l'épargne du PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif) ne peut être débloquée pour ce motif.

### Remboursement par internet

#### Simple et sécurisé :

Sur le site [www.ca-els.com](http://www.ca-els.com), Rendez-vous dans « Services > Mon profil » pour mettre à jour vos coordonnées puis « Opérations > Retirer tout ou partie de mon épargne » pour :

- Saisir votre demande de remboursement
- Déposer vos justificatifs en ligne.

### Remboursement par courrier

Remplissez le bulletin de correspondance sur demande auprès de notre serveur vocal.

Cochez le motif CC, puis renvoyez-le, accompagné des justificatifs et de votre copie de pièce d'identité Recto/Verso, à l'adresse indiquée sur le bulletin de correspondance.

### Quand formuler sa demande ?

La demande de déblocage peut intervenir à tout moment à compter de la date de mise en liquidation judiciaire de l'entreprise ou à la demande du président du commerce dans le cas d'une procédure de conciliation.

### Principaux évènements exclus

(liste non exhaustive)

- Cessation d'activité hors procédure de liquidation judiciaire
- Cession d'entreprise (vente de parts sociales ou vente du fonds de commerce)
- Un contrat prolongé ou transformé en CDI

Mise à jour : 2025

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, CA Titres se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.

### Caractéristiques

Le déblocage, total ou partiel, de votre épargne intervient sous la forme d'un règlement unique. Un même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

Le remboursement de votre épargne ne pourra porter que sur l'épargne versée avant la date de mise en liquidation judiciaire de l'entreprise (date figurant sur le justificatif).

### Justificatifs à joindre à la demande de déblocage

- La copie du jugement du président du tribunal de commerce mentionnant la liquidation judiciaire de l'entreprise.
- Ou** une copie du K-Bis de l'entreprise mentionnant la liquidation judiciaire de l'entreprise.
- Et si vous faites une demande de remboursement par courrier : la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (indispensable à la prise en compte de votre demande) et un bulletin de remboursement personnalisé disponible auprès de notre plateforme téléphonique.

### Principales Questions / Réponses

#### ■ La cessation d'activité est-elle une cause de déblocage anticipé du PER COL / PER COL-I ?

Les deux cas de déblocage anticipé ouvrant droit au remboursement anticipé de votre PER COL ou PER COL-I sont :

- La cessation d'activité non salarié à la suite d'une jugement de liquidation judiciaire,
- Une demande du président du tribunal de commerce dans le cadre d'une procédure de conciliation

Retrouvez les réponses à vos questions dans l'espace sécurisé du site dans le menu «Aide» de la page d'accueil de connexion.

